



enfant en désaccord avec son père

Par **este**, le **31/10/2009** à **15:37**

bonjour,
mon fils de 12 ans ne veut plus aller chez son père pendant les vacances scolaires mais continuer d'y aller un week end sur deux; il en a parlé à son père qui l'a mal pris et ne veut plus le voir. dois je passer devant le juge familiale pour confirmer la décision de mon fils et régler l'histoire de la pension alimentaire qu'il ne veut plus payer ? Merci

Par **Vincent Ricouveau**, le **01/11/2009** à **01:38**

Bonsoir, il est toujours délicat de laisser en application un jugement non respecté. Une plainte pénale du père pour non présentation d'enfant, est possible. Le mieux est d'établir un accord écrit entre les parents, ou dans l'hypothèse d'une absence de communication, saisir le JAF par requête pour adapter le jugement aux réalités vécues.

Cordialement.

Me Vincent Ricouveau
Avocat à Saint-Brévin-les-Pins (44)

Par **Vincent Ricouveau**, le **01/11/2009** à **01:40**

J'ajouterai que le papa ne peut unilatéralement décider de suspendre la contribution à l'éducation et à l'entretien. Sauf accord écrit de la maman et décision du JAF. Le papa risque d'être poursuivi pour non versement de la pension alimentaire.

Cordialement.

Me Vincent Ricouveau, avocat à Saint-Brévin-les-Pins